

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par la **SPRL Un Habitat pour Demain** Place Saint-Pierre, 1 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue Clémenceau 142 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **02 B 59 L, 02 B 61 N** les travaux suivants : **Aménagement d'un immeuble en cinq logements, d'un bureau et d'une piscine privée (phase 2) ainsi que la modification de de la destination de la salle polyvalente du permis 2017/033 en salle de réunion.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme :**

**Art 15. 6 : Matériaux d'élévation : Pose d'un crépi de ton gris moyen alors que les prescriptions prévoient l'utilisation de briques ou blocs de parement de petits formats de teinte rouge ou foncée.**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/09/2021 au 06/10/2021 au collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40 :**

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

***Les bureaux sont fermés le 27/09/2021***

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 16/09/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme